

**ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT
CONTRAT STANDARD SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF OPTION 3**

ANNEXE II – COTISATIONS

CCN018110 / CCN018111 / CCN018112 / CCN018113

CONTRAT SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF OBLIGATOIRE OPTION 3

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre du régime socle obligatoire conventionnel des établissements d'enseignement privé sous contrat et du régime option 2

COTISATIONS EN POURCENTAGE DU PMSS	OPTION 3 Régime général et Régime Alsace Moselle	
Structure de cotisations		
Salarié	0,08 %	0,08 %
Famille	0,43 %	0,35 %
Affiliation des ayants droit		
COTISATION EN POURCENTAGE DU PMSS	OPTION 3 Régime général et Régime Alsace Moselle	
Les cotisations correspondantes ci-dessous <u>s'additionnent</u> aux cotisations du salarié		
Conjoint	0,17 %	
Enfant ⁽¹⁾	0,04 %	

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3ème enfant.

CONTRAT SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF FACULTATIF OPTION 3

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre du régime socle obligatoire conventionnel des établissements d'enseignement privé sous contrat et du régime option 2

COTISATIONS EN POURCENTAGE DU PMSS	OPTION 3 Régime général et Régime Alsace Moselle	
Structure de cotisations		
Salarié	0,23 %	0,23 %
Affiliation des ayants droit		
COTISATION EN POURCENTAGE DU PMSS	OPTION 3 Régime général et Régime Alsace Moselle	
Les cotisations correspondantes ci-dessous <u>s'additionnent</u> aux cotisations du salarié		
Conjoint	0,23 %	
Enfant⁽¹⁾	0,12 %	

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3ème enfant.